

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154822003

Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 26 mars 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE143822003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi de deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154822003

Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822003. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Durant les dernières années, les conduites d'aqueduc à réhabiliter ont présenté, en général, un historique de bris important. La réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage est suggérée comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux et d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

Les techniques de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;

- réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- remise en état plus rapide des lieux.

La longueur totale des conduites d'eau potable à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 14 km pour le premier contrat et de 14.1 km pour le second.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 680 entrées de service en plomb est prévu.

Étant donné l'envergure des travaux, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau(DGSRE) a décidé de diviser le projet en deux contrats. Le premier contrat vise principalement les arrondissements à l'Est ainsi qu'au centre de la Ville soit : Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Outremont, Rosemont—La Petite-Patrie et Ville-Marie. Le second contrat vise principalement les arrondissements à l'Ouest de la Ville soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Saint-Laurent, Verdun et Villieray—Saint-Michel—Parc Extension. Les rues à réhabiliter sont identifiées au devis et présentées au tableau en pièces jointes.

Étant donné que le devis et les exigences sont identiques pour les deux contrats, un seul appel d'offres public a été lancé. Les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur un seul contrat ou les deux. Toutefois, des équipes distinctes étaient exigées au devis pour chacun des contrats.

Conformément au devis, les travaux devront être terminés au plus tard le 13 novembre 2015.

Des contingences, correspondant à 8% du coût des travaux, sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total des contingences pour le premier contrat est de 1 502 923,31 \$ (taxes incluses) et de 1 497 631,70 \$ pour le second, taxes incluses.

Les dépenses incidentes pour le premier contrat sont de 305 000 \$ (taxes incluses) et de 304 000 \$ pour le second (taxes incluses). Ces incidences représentent environ 1,5% du coût des travaux et comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de distribution d'avis et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 2 décembre 2014 au 21 janvier 2015. Sur cinq preneurs de cahier des charges, deux firmes ont déposé une soumission. Un addenda a été émis durant le processus pour apporter certaines modifications aux documents d'appel d'offres.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont apprécié les réponses des représentants du SIVT, mais ont constaté que certains éléments pertinents étaient absents du sommaire décisionnel. Lors de sa présentation à la Commission, le SIVT a présenté un tableau récapitulatif des contrats de réhabilitation de conduites secondaires d'eau potable depuis 2008 présentant le

nombre de kilomètres réhabilités et les montants octroyés pour chaque contrat. La Commission croit que ce tableau devrait se retrouver dans le sommaire décisionnel.

D'autre part, les membres ont déploré le fait de ne pas retrouver dans le dossier une mesure de l'évolution du coût par kilomètre du travail de chemisage. Même s'il est vrai que certains travaux connexes inclus au contrat (remplacement des entrées en plomb, certains frais incidents) peuvent rendre les comparaisons un peu moins faciles d'un contrat à l'autre, la Commission croit que le SIVT devrait tenir à jour l'évolution des coûts de réhabilitation par kilomètre. Cette information est importante particulièrement dans un marché où il y a peu d'entreprises soumissionnaires.

Les membres nourrissaient une certaine inquiétude face à la capacité de l'adjudicataire de réaliser simultanément les deux contrats prévus au présent dossier. Le SIVT a bien expliqué que l'entreprise, en identifiant la composition des équipes pour chaque contrat et en fournissant les données sur l'immatriculation des équipements, avait bien démontré sa capacité à réaliser les deux contrats.

Enfin, la Commission est favorable à l'idée de lancer, dès l'an prochain, des appels d'offres pour de plus petits contrats de réhabilitation par chemisage. Cela pourrait permettre d'ouvrir le marché à de plus petites entreprises capables de réaliser des contrats de moins grande envergure et d'acquérir une expérience leur permettant d'éventuellement déposer des soumissions pour de plus gros contrats.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.